

## **GESTION SANITAIRE DES VAGUES DE FROID, NEIGE ET VERGLAS ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX**

### **PRINCIPES GENERAUX<sup>1</sup>**

**Avant la période hivernale**, il convient que les établissements et services sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes en situation de grande précarité, âgées ou en situation de handicap :

- Mettent en œuvre la campagne de vaccination pour les résidents et les professionnels contre la grippe saisonnière et la Covid-19, ainsi que toute vaccination pertinente au regard de l'âge ou de la vulnérabilité du public accueilli ;
- Assurent la sécurité des personnes hébergées en cas de défaillance énergétique en mettant en place les moyens ou mesures adaptés nécessaires (conformément au DARDE prévu par l'instruction interministérielle du 7 décembre 2015) ;
- S'organisent afin d'anticiper les conséquences des effets des vagues de froid et de minimiser les risques :
  - o En réduisant notamment la vulnérabilité des installations (alimentation en eau destinée à la consommation humaine, électricité, approvisionnements en médicaments et alimentation notamment, etc.)
  - o En s'assurant d'un fonctionnement optimal en mode dégradé en prenant en compte la gestion RH des personnels soignants en cas de vague de froid (difficultés de déplacement, notamment en fonction du lieu de résidence) et/ou de pathologies infectieuses hivernales ou conjoncturelles associées (arrêts de travail)

Pour répondre à ces objectifs, les établissements et services sociaux et médico-sociaux disposent d'un plan bleu ou d'un plan de gestion des risques détaillant les modalités d'organisation à mettre en œuvre en cas de situation sanitaire exceptionnelle.

Dans ce cadre, **afin de prévenir toute rupture de prise en charge**, il convient également de vérifier :

- Les termes de la convention ou tout autre type de partenariat s'inscrivant dans le cadre de l'instruction du 29 décembre 2017<sup>2</sup> ;
- La présence en nombre suffisant de personnels soignants ;
- L'accès pour les personnes habilitées aux dossiers médicaux et que le dossier de liaison d'urgence (DLU) de chacun des résidents soit renseigné, mis à jour et accessible 24h/24h, pour être communiqué immédiatement au médecin de la permanence des soins, au médecin urgentiste ou au service des urgences.

<sup>1</sup> Extrait de la « FICHE 5: Installation, organisation et fonctionnement en établissements de santé, sociaux et médico-sociaux » du *Guide national relatif à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2023-2024*, applicable pour l'hiver 2025-2026.

<sup>2</sup> Instruction n° DGCS/3A/DGOS/R4/2017/341 du 29 décembre 2017 relative à la mise en place d'une démarche de coopération renforcée entre établissements de santé médecine, chirurgie, obstétrique et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dans le cadre de l'amélioration des parcours de santé des personnes âgées, <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/42901>

## VIGILANCE VERTE : VEILLE SAISONNIERE 1/2

### DISPOSITIFS INTERNES DE GESTION DE CRISE

**Les directeurs d'établissement s'appuient sur l'opérationnalité de leurs dispositifs internes** pour se préparer à des situations sanitaires exceptionnelles, notamment :

- Le plan bleu ou le plan interne de gestion des risques, détaillant les modalités d'organisation en situation sanitaire exceptionnelle ;
- Le Document d'Analyse des Risques de Défaillance Électrique (DARDE), détaillant les moyens et mesures adaptées pour assurer la sécurité des personnes hébergées en cas de défaillance énergétique ;
- Les conventions de coopération avec les établissements de santé ;
- Les outils spécifiques de réponse préparés en amont pour faire face à toutes situations susceptibles de perturber l'organisation interne de l'établissement (défaillance énergétique, difficultés d'approvisionnement, absence de personnels) ;
- Les procédures internes relatives à la continuité de l'accompagnement et à la protection des résidents vulnérables et le dispositif d'identification des résidents à risque (dispositifs médicaux, vulnérabilités particulières).

### MESURES DE PREVENTION ET DE PREPARATION OPERATIONNELLE

**Les établissements mettent en œuvre un ensemble de mesures préventives et organisationnelles** destinées à maintenir leur fonctionnement en période de froid :

Prévention sanitaire :

- Former le personnel aux risques liés au froid et aux conduites à tenir ;
- Appliquer les recommandations de prévention relatives aux épidémies hivernales (grippe, Covid-19, vaccins adaptés à l'âge ou la vulnérabilité) ;
- Disposer de Dossiers de Liaison d'Urgence (DLU) mis à jour et accessibles ;
- Anticiper l'adaptation des traitements et de la prise en charge en cas de coupure électrique ;
- Diffuser les documents de prévention (Santé publique France, autorités sanitaires).

Infrastructures et logistique :

- Vérifier le fonctionnement et la résilience des réseaux (électricité, gaz, eaux, ventilation) et s'assurer du maintien des installations de chauffage ;
- Vérifier le fonctionnement et la résilience des moyens de secours électrique (groupes électrogènes) et mettre à jour l'analyse du risque électrique ;
- Vérifier la disponibilité des stocks de sel/sable pour maintenir l'accessibilité au site, et anticiper les commandes ;
- Anticiper l'approvisionnement en nourriture, médicaments et consommables ;
- Equiper les véhicules (pneus hiver/chaînes).

## VIGILANCE VERTE : VEILLE SAISONNIERE 2/2

### Personnel et organisation :

- Identifier des solutions d'hébergement temporaire pour les professionnels confrontés à des difficultés de déplacement et prévoir des solutions de restauration adaptées en cas d'intempéries ;
- Anticiper les ajustements organisationnels en cas de perturbation liée au froid ;
- Communiquer les consignes internes et procédures actualisées.

### COORDINATION AVEC L'ARS

**Les établissements assurent un suivi et un échange d'informations réguliers avec l'ARS** afin de coordonner leur réponse face à la vague de froid :

- Signaler sans délai à l'ARS tout événement significatif ou dysfonctionnement ;
- Informer l'ARS de toute mesures engagées en réponse à la vague de froid.

## VIGILANCE JAUNE ET VIGILANCE ORANGE\*

**Les établissements adaptent leurs mesures de prévention et d'organisation** face à l'évolution de la situation météorologique et sanitaire :

Information et organisation de l'établissement et du personnel :

- Activer la cellule de crise selon l'évolution météorologique et opérationnelle ;
- S'assurer de l'information des professionnels sur les mesures de prévention ;
- S'assurer de l'information des usagers et leurs familles sur les risques et les conséquences du froid-neige-verglas concernant l'organisation de la structure ;
- Identifier les professionnels susceptibles de rencontrer des difficultés de mobilité ;
- Anticiper les ajustements organisationnels en cas de perturbation liée au froid ;
- Informer le Conseil de la Vie Sociale (CVS) des actions engagées.

Prévention sanitaire et sécurité des résidents :

- Adapter la tenue vestimentaire des résidents (vêtements chauds, chaussures adaptées, couvrir les extrémités) ;
- Surveiller la température des pièces ;
- Vérifier le chariot d'urgence et la dotation médicamenteuse ;
- Mettre à jour les Dossiers de Liaison d'Urgence (DLU) et prévoir un plan de soins dégradé ;
- Anticiper les risques de dénutrition (régimes hyper-protéinés, aides au repas) ;
- Limiter les activités extérieures au strict minimum ;
- Pour les structures accueillant des enfants (IME, ITEP), sensibiliser les parents à limiter les déplacements (orange).

Logistique et accès au site :

- Vérifier les disponibilités en nourriture, matériels, médicaments et produits de santé et anticiper les livraisons et les transports ;
- Vérifier et maintenir les installations de chauffage ;
- Maintenir l'accessibilité du site ;
- S'assurer, dans la mesure du possible, de l'équipement des véhicules en pneus hiver ou en chaînes ;
- Prévoir pour les déplacements une réserve d'eau, de nourriture et de vêtements chauds en cas d'immobilisation du véhicule.

\*La vigilance jaune appelle une attention renforcée, tandis que la vigilance orange — ou l'évolution possible du jaune vers l'orange — nécessite des ajustements face à l'intensification du phénomène. Les actions ci-dessus couvrent les deux niveaux et sont à moduler selon l'évolution de la situation.

## VIGILANCE ROUGE

**Les établissements renforcent l'ensemble des mesures opérationnelles** et organisent une réponse maximale face à une situation de froid extrême, afin d'assurer la sécurité des résidents et la continuité de l'accompagnement :

Information et organisation de l'établissement et du personnel :

- Renforcer les actions engagées aux niveaux vert, jaune et orange ;
- Activer la cellule de crise de l'établissement ;
- Protéger les personnels par l'adaptation des horaires, des relèves et des conditions de travail ;
- Assurer une coordination renforcée avec l'ARS et les partenaires territoriaux.

Prévention sanitaire et sécurité des résidents :

- Renforcer la surveillance des résidents vulnérables (personnes âgées, isolées, en situation de handicap, pathologies chroniques, appareillages dépendants de l'électricité) ;
- Adapter l'organisation des soins et des activités pour limiter les déplacements internes et externes ;
- Différer les sorties et transferts non indispensables, y compris les consultations programmées quand cela n'impacte pas la sécurité ;
- Garantir la continuité des prises en charge médico-sociales, y compris par un mode dégradé si nécessaire (ajustements des soins, aides au repas, accompagnement renforcé) ;
- Coordonner avec les services sociaux pour les situations de précarité, sans-abris ou retours à domicile à risque.

Logistique et accès au site :

- Sécuriser en continu les accès au site (déneigement, salage, circulation interne) ;
- Assurer la disponibilité des véhicules avec des équipements adaptés (pneus hiver/chaînes) ;
- Assurer une surveillance renforcée des installations techniques (température des locaux, réseaux, équipements critiques) ;
- Sécuriser et renforcer les stocks stratégiques (nourriture, eau, médicaments, produits de santé, consommables).

## Ressources et liens utiles

Source	Type	Objet	Lien
Météo France	Veille	Vigilance météorologique	<a href="https://vigilance.meteofrance.fr/fr">https://vigilance.meteofrance.fr/fr</a>
Ministère de la santé	Article	Grand Froid : professionnels de santé	<a href="https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/grand-froid-professionnels-de-sante">https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/grand-froid-professionnels-de-sante</a>
Ministère de la santé	Article	Intoxications au monoxyde de carbone	<a href="#">Intoxications au monoxyde de carbone</a>
Santé publique France	Dossier	Grand froid : les enjeux de santé	<a href="https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/grand-froid">https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/grand-froid</a>
Santé publique France	Outils	Outils de prévention grand froid	<a href="https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/grand-froid/outils/#tabs">https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/grand-froid/outils/#tabs</a>